

A decorative background consisting of a grid of grey dots of varying sizes, with several dots highlighted in red. The dots are arranged in a pattern that roughly follows the shape of the text and the authors' names.

L'Initiative pour un socle de protection sociale des Nations Unies

Renverser le cours des choses à la
Conférence internationale du travail 2011

MICHAEL CICHON | CHRISTINA BEHRENDT | VERONIKA WODSAK

Janvier 2011

- Pendant longtemps la communauté internationale n'a pas privilégié le droit humain à la sécurité sociale. Nombreux sont les Etats nations qui semblèrent se cacher derrière les principes de réalisation progressive. Alors que la qualité de la sécurité sociale s'est améliorée pour de nombreux travailleurs du secteur formel de l'économie partout dans le monde, une proportion considérable de travailleurs du secteur informel ne bénéficie d'aucune couverture sociale, même dans les pays qui affichent une croissance économique soutenue.
- La démonstration qu'un ensemble de prestations de base de sécurité sociale est abordable, même pour les pays en développement, a fini par rompre le charme qui pesait sur le débat du développement de la sécurité sociale. Pour autant, il a fallu une crise économique et financière mondiale pour inscrire la sécurité sociale en haut de l'ordre du jour internationale, lorsque les régimes de couverture sociale furent reconnus comme stabilisateurs économiques important, également par le G20.
- Le SPS doit être évalué dans un contexte de développement : sans socle de protection sociale, bien des gens n'atteindront jamais un niveau de compétences et de productivité leur permettant d'entrer dans le secteur formel de l'économie. Au contraire, ils resteront prisonniers du secteur informel et de la faible productivité. Investir dans une couverture sociale de base, qui entraîne le cycle vertueux d'une productivité et employabilité renforcées, assurera la pérennité des régimes obligatoires puisque cela permettra à de plus en plus d'individus d'intégrer les régimes contributifs.
- Il est essentiel de veiller à ce que les systèmes de sécurité sociale incluent et s'appuient sur toutes les couches de la population, afin de préserver et cimenter le soutien large du public et la solidarité nationale. Un tel consensus national généralisé assurera la sauvegarde de la marge budgétaire indispensable et maintiendra la pression qui garantit la qualité de prestations. La possibilité d'entériner à l'échelon mondial le SPS en tant qu'élément porteur de la stratégie à double dimension pour l'extension de la protection sociale sera offerte à la 100^{ème} Conférence internationale du travail en juin 2011.



Table des matières

1. Sécurité sociale – un droit humain sort de l'ombre	2
2. Le noyau dur d'un concept novateur de politique sociale: Qu'est-ce exactement qu'un socle social national?	5
3. Avènement d'un nouveau paradigme de développement social: croissance et équité	6
Les socles nationaux de protection sociale sont un impératif social et politique.	7
Les socles sociaux nationaux contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	7
Les socles nationaux de protection sociale sont un impératif économique.	8
4. La stratégie d'extension de la sécurité sociale de l'OIT et le socle de protection sociale: Compléter le tableau	8
5. Rappel à la réalité: les socles nationaux de protection sociale sont-ils abordables?	10
6. En guise de conclusion: L'intérêt des syndicats à défendre l'initiative SPS	11
Références	12

1. La Sécurité sociale – un droit humain sort de l'ombre.

Il semble parfois qu'on l'oublie: la sécurité sociale est un droit humain. Ce droit fut formellement inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1949, il y a plus de soixante ans. Depuis, il figure – quasiment intact – à la liste des choses à faire de la communauté mondiale des nations.

Plus précisément, l'Article 22 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* dispose que: Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Et l'Article 25 ajoute: (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (le Pacte) énonce à l'Article 9 que »Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.« L'OIT a observé en 2010 que »bien que la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue une déclaration sans conteste de droits humains fondamentaux, le Pacte possède la qualité d'un traité, ouvert à la signature et à la ratification et, ainsi, constitue un instrument clé à la concrétisation de ces droits humains. L'obligation des États à mettre en œuvre ces droits est un engagement de réalisation progressive, puisqu'ils s'engagent en ratifiant à entreprendre des mesures au maximum de leurs ressources disponibles.¹«

1. ILO (2010a), pp. 10-11, en renvoi à l'Article 2, § 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La question maintenant est de savoir si les 160 Etats parties au Pacte sont réellement en train de faire leur »maximum« pour réaliser le droit humain à la sécurité sociale. Les origines du droit à la sécurité sociale remontent à la création de l'Organisation internationale du travail en 1919 qui alors se focalisait essentiellement sur la protection des travailleurs. Néanmoins, dès 1944 la Déclaration de Philadelphie de l'OIT reconnaît »l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du travail de seconder la mise en œuvre, parmi les différentes nations du monde, de programmes propres à réaliser«, entre autres, »l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux« (Article III(f)), et que d'assurer »la protection de l'enfance et de la maternité« (Article III(h)), étendant ainsi la protection des travailleurs à tous ceux en situation vulnérable. Bien que ces dispositions et, subséquemment, la Recommandation N° 67 sur la *garantie des moyens d'existence*, (1944) et la Recommandation N°69 sur les soins médicaux (1944) qui établissent le principe novateur d'universalité comme base pour le développement de la sécurité sociale en tant que droit humain dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, singulièrement ce mandat universel n'a mené qu'à peu d'actions.

Pendant près de cinq décennies, la communauté internationale n'a pas privilégié le droit humain à la sécurité sociale et nombreux sont les Etats nations semblèrent se cacher derrière les principes de la réalisation progressive. En corollaire au célèbre mythe qui veut qu'avec la croissance économique, l'aide sociale aux revenus atteindra automatiquement les démunis, l'on prenait comme acquis que le niveau de couverture de sécurité sociale et la qualité de la protection augmenterait tout aussi automatiquement. Bien que la qualité des prestations sociales se soit progressivement améliorée pour beaucoup de travailleurs de l'économie formelle, la formalisation de l'emploi connut une stagnation dans de nombreuses régions du monde. Bien des régimes de la sécurité sociale du secteur formel – souvent fondés sur l'assurance sociale – ont peiné à s'étendre aux travailleurs en marge de l'économie structurée, sans parler de ceux sans aucun lien avec le secteur formel. Un nombre considérable de travailleurs du secteur informel se sont ainsi retrouvés sans couverture sociale, même dans les pays à croissance économique soutenue.

Il va sans dire, que les tambours incessants de la critique des régimes de sécurité sociale dans les pays industrialisés entre les années 1980 et le début de la crise financière de 2008, les accusant d'entraver plutôt que de faciliter la croissance économique, n'ont pas contribué à la promotion du concept de sécurité sociale en tant que composante essentielle de toute stratégie nationale de développement. La crédibilité des systèmes de sécurité sociale publics fut sacrifiée sur l'autel d'un discours sur la privatisation dicté par des considérations idéologiques et des intérêts financiers. La preuve tangible des effets positifs des transferts sociaux sur l'égalité de revenus et les taux de pauvreté dans les pays dotés de dispositifs de la sécurité sociale étendus fut tout simplement ignorée. Dans l'opinion publique, le concept de régimes d'allocations fondés sur la solidarité commençait à céder du terrain à la perception que la sécurité sociale était réalisable grâce aux régimes individuels, ignorant que les régimes de cotisations prédéterminées sont dépourvus de garanties et de mécanismes de mutualisation de risques indispensables pour assurer une sécurité de revenus effective à l'âge de la retraite. Les régimes de sécurité sociale fondés sur la solidarité à couverture universel étaient décriés comme étant inabornables pour les pays en développement à court d'argent, et non viables dans les sociétés matures vieillissantes.

En 2001, l'OIT a tenté de renverser le cours des choses. La 89^{ème} Conférence internationale du travail tripartite (CIT) réitéra que l'extension de la sécurité sociale à tous ceux dans le besoin était tant une des missions fondamentales de l'OIT qu'un défi auquel tous les Etats membres devaient s'intéresser d'urgence.² En conséquence, la CIT a demandé à l'OIT de lancer une grande campagne de promotion de l'extension de la couverture de sécurité sociale. La Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous fut officiellement inaugurée lors de la CIT en juin 2003. Les années suivantes, la Campagne explora un certain nombre de pistes pour étendre la sécurité sociale aux groupes de population «jusqu'ici pas couverts» et qu'elle avait été mandatée d'atteindre. L'OIT a également élaboré un concept de plancher de sécurité sociale de base qui devrait être introduit en priorité dans les pays souffrant de grands déficits de couvertures³. L'élément déterminant qui débloqua la situation

dans le débat sur le développement de la sécurité sociale fut la démonstration qu'un ensemble de prestations sociales de base, ou au moins une partie, était abordable, même dans les pays en développement⁴. Le charme du mythe de la «non abordabilité» qui frappait le débat sur le développement de la sécurité sociale était brisé.

En 2008, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) des Nations Unies a soutenu cette idée dans son Observation générale No. 19 sur l'interprétation de l'Article 9 du Pacte. Le Comité est conscient «que la réalisation du droit à la sécurité sociale a des incidences financières considérables pour les États parties, mais il note que l'importance fondamentale que revêt la sécurité sociale pour la dignité humaine et la reconnaissance juridique de ce droit par les États parties signifient qu'il devrait faire l'objet d'une attention prioritaire dans la législation et les politiques.»⁵ Ceci sous-entend qu'une «réalisation progressive» du droit humain à la sécurité sociale ne peut être invoqué comme «motif de non-respect» et que « la limitation des ressources ne dispense pas les Etats de s'acquitter de certaines obligations minimales eu égard à l'application du droit à la sécurité sociale.»⁶

L'Observation générale fait écho, dans une certaine mesure, à un débat international émergent peu à peu dans le cadre de grandes conférences et manifestations internationales et qui recommande aussi l'application d'un ensemble minimal de prestations sociales.

Toutefois, il a fallu une crise financière et économique mondiale pour propulser la discussion sur le développement de la sécurité sociale en haut de l'ordre du jour international. Les régimes de sécurité sociale, après avoir été la cible des critiques politiques néo-libérales pendant des décennies, sont reconnus comme étant des stabilisateurs sociaux et économiques fondamentaux. Ceci a également été reconnu et mis en exergue lors de toutes les réunions du G20 depuis le début de la crise. Ce changement de perception dans le monde a ouvert une brèche, aussi petite soit-elle, pour une intervention politique rapide.

2. Voir ILO (2001).

3. Voir World Commission on the Social Dimension of Globalization (2004) et ILO (2009), p. 36.

4. Voir ILO (2008).

5. UN ECOSOC Document E/C.12/GC/19, 4 Feb. 2008. (§41) Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est l'organe des Nations unies responsable de surveillance de l'application du Pacte dans la législation nationale et dans la pratique.

6. Voir ILO 2010a, p. 13.



Une réalité décevante: Quelques faits sur l'état actuel de la sécurité sociale dans le monde

Le Rapport mondial sur la sécurité sociale de l'OIT, publié en novembre 2010, estime que seulement 20 pour cent environ de la population active (et leurs familles) ont un accès effectif à une protection sociale étendue. A titre d'exemple, en Afrique sub-saharienne, seuls 5 pour cent de la population active sont réellement couverts par des plans de retraite contributifs alors que ce chiffre s'élève à 20 pour cent environ en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans les pays à faible revenu, pas plus de 35 pour cent des femmes dans le milieu rural ont accès à des services professionnels de la santé alors qu'en milieu urbain le taux d'accès atteint près de 70 pour cent. Toutefois, c'est toujours plus de 20 pour cent de moins que l'accès dans les pays à revenu élevé.

En moyenne 17,2 pour cent du PNB mondial est alloué à la sécurité sociale. Ces dépenses se concentrent dans les pays à revenu plus élevé, témoignant ainsi d'une variance de dépenses allant de 4,1 pour cent dans les pays à faible revenu à 19,4 pour cent dans les pays à revenu élevé. Notons qu'à chaque niveau de PNB par habitant, les gouvernements affectent une part très différente de leur produit national brut à la protection sociale, de même que, à chaque niveau de gouvernement, la part qui revient à la protection sociale varie énormément. Même s'il existe un lien fort entre les niveaux de revenus et les montants des ressources affectées à la sécurité sociale, il reste encore de la latitude budgétaire et politique pour que les pays

à faible revenu décident de la portée et du type de régime de sécurité sociale.

Le Rapport mondial conclut qu'un soubassement juridique solide est le prérequis pour garantir des enveloppes plus importantes au titre de la sécurité sociale. La protection sociale non-contributive offre non seulement la possibilité de réduire la pauvreté, mais aussi de combler des pans entiers de déficits de couvertures actuels.

Par ailleurs, il est aujourd'hui établi qu'un régime d'assurance chômage, d'aide sociale et de services publics bien conçus prévient efficacement le chômage à long terme et permet de raccourcir les délais de reprise après une récession économique. Les régimes d'assurance-chômage ont été les mesures de protection sociale les plus répandues pour réagir à la crise. Toutefois, seulement 64 sur 184 pays sur lesquels l'on dispose d'informations étaient dotés de tels régimes d'assurance chômage lorsque la crise éclata. Dans les pays à revenu élevé, la riposte la plus fréquente à la crise conjoncturelle a été de remanier les dispositifs d'assurance chômage en place. Dans les pays à revenu moyen, la réaction générale a été d'élargir les programmes d'emploi dans le secteur public (par exemple aux Philippines), ou d'établir des dispositifs de transferts sociaux comme les programmes Bolsa Familia au Brésil et Oportunidades au Mexique.

En avril 2009, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies adopta le Socle de protection sociale dans le cadre de ses Initiatives conjointes de lutte contre la crise, avec l'OIT et l'OMS comme agences responsables. La Commission des Nations unies pour le développement social a adopté une résolution en février 2010 appelant l'OIT à «renforcer ses stratégies de protection sociale, notamment l'assistance aux pays dans l'élaboration de Socles de Protection Sociale et de politiques d'extension de la couverture sociale pour tous», et le récent Deuxième Colloque Africain sur le Travail Décent de l'OIT à Yaoundé en octobre 2010, a adopté la » Déclaration Tripartite

de Yaoundé sur la mise en oeuvre du Socle de Protection Sociale»⁷. Le SPS a également été entériné par d'autres congrès, forums régionaux et internationaux, y compris lors de la »Réunion de l'Union européenne, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur la coordination des régimes de Sécurité sociale« à Madrid en mai 2010, à la 17^{ème} réunion régionale américaine tripartite de l'OIT à Santiago en décembre 2010, à la Conférence mondiale conjointe sur le travail social et le développement en juin 2010, à la rencontre Asie-Europe du »Sommet ASEM 8« à Bruxelles d'octobre 2010.

7. Voir ILO (2010c).



L'Initiative de Socle de protection sociale⁸ s'inscrit dans le programme d'Unité d'action des Nations Unies menée conjointement par l'OIT et de l'OMS. Cette initiative aide les pays à planifier et mettre en œuvre durablement des mécanismes de transferts sociaux et des services sociaux essentiels. Etant donné que cet objectif transcende le cahier des charges d'un organe ou d'une agence particulière, l'Initiative a formé une coalition mondiale des agences onusiennes (c'est-à-dire, FAO, HCDH, ONU-SIDA, UNDESA, PNUD, UNESCO, FNUAP, UN-HABITAT, HCR, UNICEF, UNODC, Commissions régionales des Nations Unies, UNRWA, PAM, OMM), avec le FMI et la Banque mondiale, ainsi que les partenaires du développement et les principales ONG.

Jusqu'ici, l'Initiative a préparé un manuel de mise en œuvre au niveau national⁹, engagé un certain nombre d'actions dans les pays, mené un travail de sensibilisation au sein de la famille onusienne et ailleurs, entamé un dialogue Sud-Sud sur les bonnes pratiques, formé des planificateurs nationaux, et elle a institué un groupe consultatif de haut niveau sous la direction de l'ancienne Présidente du Chili, Mme Michelle Bachelet. Le groupe consultatif devrait remettre un rapport d'orientation à la coalition des agences des Nations unies au second semestre 2011. Pour la première fois depuis des décennies, les politiques de développement de la sécurité sociale fondées sur les droits jouissent du bon vouloir des nations. Pourtant, bien que beaucoup considère la sécurité sociale désormais comme étant la mesure la plus directe et percutante dont les sociétés disposent pour lutter contre la pauvreté et la précarité, l'état global de la sécurité sociale reste encore décevant, (voir l'encadré p. 4).

8. Pour plus d'information sur l'initiative SPS, voir, entre autres, le site Internet de l'Initiative pour un socle de protection sociale des Nations Unies, <http://www.ilo.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>, L'initiative pour un socle de protection sociale. Manuel et cadre stratégique pour des opérations conjointes nationales des Nations Unies, <http://www.ilo.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceId=14484>; la fiche d'information – Initiative des Nations Unies pour le socle de protection sociale (disponible en anglais, français, espagnol et portugais, http://www.socialsecurityextension.org/gimil_gess/RessShowRessource.do?ressourceId=14603, Dossier de synthèse sur le socle de protection sociale (SPS): Cap Vert, <http://www.ilo.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceId=16212>, Dossier de synthèse sur le socle de protection sociale (SPS): Mozambique <http://www.ilo.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceId=16014>.

9. Cf. UN-SPF Initiative (2010).

2. Le noyau dur d'un concept novateur de politique sociale: Qu'est-ce exactement qu'un socle social national?

Le socle de protection sociale vise à garantir l'accès à des paniers de biens, de services et de transferts de revenus essentiels définis à l'échelon national, pour que les gens ne connaissent pas la faim et ne souffrent de maladies que l'on peut soigner, ne restent pas sans éducation, ne soient pas réduits à boire de l'eau insalubre ou de rester sans logis. Ceci repose sur l'idée simple que les personnes qui ont accès à un ensemble de biens, services et transferts de base peuvent se hisser hors de la pauvreté ou de la précarité, et peuvent participer plus productivement aux économies. Les droits aux biens et services correspondent à des transferts en nature. Ils complètent ou remplacent complètement, ou en partie, les transferts en espèces. Par exemple, l'accès universel à l'eau salubre peut être mis à la disposition de tous en fournissant de l'eau gratuitement, ou bien en donnant aux personnes les moyens financiers d'acheter le volume nécessaire d'eau.

Le socle de protection sociale promeut la sécurité des revenus moyennant un ensemble de garanties qui visent une situation où:

- Tous les résidents ont accès à un ensemble de services sanitaires essentiels abordables définis nationalement;
- Tous les enfants jouissent d'une sécurité de revenus par les transferts en espèces ou en nature, au moins au même niveau du seuil national de pauvreté, assurant l'accès à l'alimentation, l'éducation et les soins;
- Toute personne active, qui n'est pas en mesure (pour des raisons de chômage, sous-emploi ou maladie) ou qui ne devrait pas (en cas de maternité) gagner des revenus suffisants sur le marché du travail, doit bénéficier d'une sécurité de revenus minimale par le truchement de programmes de transferts sociaux en espèces ou en nature, ou de programmes de garantie d'emploi;
- Tous les résidents à l'âge de la retraite et/ou handicapés¹⁰ jouissent d'une sécurité de revenus au moins

10. En d'autres termes, un degré d'incapacité qui exclurait leur participation au marché du travail.

égale au niveau du seuil officiel de pauvreté grâce à un régime de pensions de retraite et d'incapacité de travail, ou à des transferts en nature.

Le terme «garanties» implique également que l'accès aux prestations soit garanti par des droits juridiquement reconnus, et que cela soit axé sur le résultat tout en laissant un maximum de souplesse pour s'adapter au contexte national:

- Le niveau de prestations et la population couverte par chaque garantie doivent être définis en tenant compte des circonstances nationales, pour autant les niveaux de prestations et combinaisons de transferts en espèces et en nature ne doivent pas tomber en dessous d'un seuil minimum qui assure l'accès au panier de denrées alimentaires et autres biens et services essentiels.
- Les transferts peuvent s'organiser sous la forme de prestations universelles (comme les plans de retraite universels financés par l'impôt ou des services universels de santé publique), de régimes d'assurance sociale avec couverture complète de la population (qui peuvent correspondre à des couvertures d'assurance subventionnées pour certains groupes de population), ou une combinaison de tout cela; ils peuvent être sous condition ou sans condition, organisés comme des régimes d'assistance sociale qui garantissent l'accès à la sécurité des revenus et aux soins seulement à ceux qui ne bénéficient d'aucune autre forme de couverture de risque. L'important est que toute personne ayant besoin de transferts ou services de santé puisse avoir recours aux transferts de fonds ou en nature et ne soit pas mise en situation où elle serait exclue d'une couverture dans les faits.
- Définir les composantes du socle comme des garanties apporte une souplesse qui rend le concept de socle de protection sociale compatible avec tout type de régime national de protection sociale. Les quatre garanties établissent des seuils de performance minimum ou des normes de résultats quant à l'accès, la portée et le niveau de sécurité de revenus et de santé dans les régimes nationaux de protection sociale, au lieu de prescrire une architecture particulière de régimes nationaux de protection sociale.

3. Avènement d'un nouveau paradigme de développement social: croissance et équité

Le concept de SPS doit être examiné dans le contexte bien plus large et ambitieux du développement. L'adoption du concept SPS reflète l'avènement d'un nouveau paradigme de développement socio-économique, que l'OIT décrit normalement comme étant un cycle vertueux de développement qualifié qui porte le nom de «croissance et équité». Il se repose sur la logique suivante:

1. Sans régimes de sécurité sociale de base, aucun pays ne peut libérer pleinement son potentiel productif. Seul un système de sécurité sociale de base est en mesure d'assurer que la population soit bien alimentée, en bonne santé et bénéficie au moins d'une éducation élémentaire pour être, ainsi, en mesure de réaliser son potentiel productif. Les investissements dans le domaine de la protection sociale de base sont incontournables pour que les travailleurs soient suffisamment en bonne santé, nourris et éduqués pour être aptes à l'emploi dans le secteur formel de l'économie.
2. Ce n'est qu'à condition que les personnes puissent passer de l'économie informelle à l'économie formelle et, donc, faire la transition d'activités de subsistance à faible rendement pour devenir des contribuables et cotisants qu'une économie peut croître; et que
3. les revenus puissent être soumis à l'impôt pour financer l'appareil d'État et les régimes de sécurité sociale qui permettent d'atteindre des niveaux de bien-être et de croissance supérieurs.
4. Une fois que les personnes sont en mesure d'intégrer le marché de l'emploi structuré, les niveaux plus élevés de sécurité sociale, si bien conçus, fourniront les incitations nécessaires pour conserver un emploi formel et donneront une sécurité financière qui permettra aux individus de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques par des mesures de formation et de reconversion.

Les investissements dans le capital humain qui garantissent, d'une part, un certain niveau de bien-être et de



Tableau 1: Repères sur l'impact des politiques de socle de protection sociale

Pays	politique SPS	Impact
Mexique	Transferts conditionnels en espèces Progresa/Oportunidades	Entre 1997-99: <ul style="list-style-type: none">■ Réduction de l'écart de pauvreté de 30 pour cent■ Réduction de l'indice de gravité de la pauvreté de 45 pour cent■ Réduction de l'indice numérique national de pauvreté de 17 pour cent
Brésil	Transferts conditionnels en espèces (TCE) Bolsa Familia	16 pour cent de la baisse récente du taux de pauvreté extrême grâce à Bolsa Familia
Chili	Pension Sociale	Recul du nombre de ménages indigents de 10.7 pour cent
Columbie	Allocations familiales »Familias en Accion«	Baisse de la malnutrition chronique des enfants entre 0 et 2 ans de 10 pour cent (en zones rurales)
Afrique du Sud	Pension sociale	Etat nutritionnel amélioré des enfants
Nicaragua	Transferts en espèces	Hausse de l'apport calorique du tiers de ménages les plus démunis de 12,7 pour cent

compétences, et, d'autre part, des niveaux de sécurité sociale supérieurs sont interdépendants et se renforcent mutuellement – l'un n'est pas viable sans l'autre. Il y a bien d'autres raisons pour que l'on fasse la promotion des socles nationaux de protection sociale comme noyau central de cette stratégie de développement.

Les socles nationaux de protection sociale sont un impératif social et politique.

Un minimum de sécurité de revenus constitue le sous-bassement matériel pour le bon fonctionnement des familles et ménages qui, à leur tour, forment la souche de la cohésion sociale si essentielle à la bonne marche des États et des sociétés. Sans un minimum de protection sociale et de sécurité matérielle, l'adhésion d'une grande partie de la société à un État démocratique serait mise en péril et, ainsi, la sécurité même de toutes les personnes coexistant dans cette société. La Banque mondiale, entre autres, en a pris conscience dans son Rapport mondial sur le développement de 2005, où elle fait valoir que la pauvreté pose une menace à la sécurité et qu'un déficit de sécurité empêche un bon climat d'investissement.

Tout porte à croire que les régimes nationaux de protection sociale réduisent véritablement la pauvreté et les inégalités. La preuve en a été faite de longue date dans les États-providence européens, mais aussi avec l'expérience plus récente des pays en développement qui ont introduit un socle de protection sociale ou des éléments

y afférents, principalement sous la forme de régimes de transferts sociaux avec ou sans conditions, et des mesures d'aide à l'accès universel aux soins de santé. Des études sur l'impact des transferts sociaux de base dans 30 pays en développement indiquent non seulement des effets supprimeurs substantiels sur la pauvreté et les inégalités, mais aussi des effets stimulants sur les indicateurs de développement social tels que la scolarisation, la santé et l'état nutritionnel. Les études ont aussi démontré des impacts positifs sensibles sur le comportement entrepreneurial des familles bénéficiaires, leur permettant de franchir les obstacles au marché. L'apport régulier de revenus a servi de garantie à l'expansion de crédit et permis de réduire l'épargne de précaution non productive, ce qui, à son tour, contribue à acheminer des ressources vers les besoins et investissements essentiels. Dans certains pays, les transferts en espèces ont aidé à promouvoir l'égalité entre les sexes en consolidant le statut social de la femme dans les ménages et les communautés.¹¹ Le Tableau 1 fait la synthèse de quelques repères sur l'impact des politiques SPS.

Les socles sociaux nationaux contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Les socles sociaux nationaux peuvent apporter une contribution majeure à la réalisation des Objectifs du

11. ILO (2010a).

Millénaire pour le développement. Comme il a été indiqué auparavant, ils permettent de «réduire l'extrême pauvreté et la faim» (OMD1). Le Socle de protection sociale contribue également à l'OMD2 (*Assurer l'éducation primaire pour tous*). Pour réaliser cette objectif d'éducation pour tous, le SPS insiste sur la génération d'une demande réelle pour des services éducatifs – par exemple par des transferts couvrant les frais de scolarité directs et indirects – et la garantie d'une offre suffisante au niveau de l'accès géographique et un seuil de qualité minimum des services d'enseignement. Les garanties de plancher de protection sociale facilitent l'accès aux services médicaux et, ainsi, contribuent directement à l'OMD 4 (*Réduire la mortalité infantile*), à l'OMD 5 (*Améliorer la santé maternelle*) et à l'OMD 6 (*Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies*). Les faits montrent l'efficacité des transferts sociaux qui s'ajoutent aux interventions du côté de l'offre pour progresser en matière de santé de la mère et de l'enfant, et dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Enfin, l'Initiative forme des coalitions à l'échelon national, régional et mondial entre toutes les parties prenantes pour faire avancer l'établissement de planchers de protection universels. L'Initiative réunit actuellement 19 agences de l'ONU, des organisations bilatérales du développement, des ONG internationales, des banques régionales de développement et des intervenants nationaux, y compris des ministères publics, des partenaires sociaux et des organismes de la société civile, ce qui, en soi, permet de se rapprocher de l'OMD 8 (*Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*).

Les socles nationaux de protection sociale sont un impératif économique.

Sans investir dans un plancher de protection sociale de base, le potentiel productif des populations et des sociétés ne pourra pas s'épanouir pleinement. Par conséquent, un socle de protection sociale est une condition incontournable pour bien combattre des niveaux de rendement faibles et l'emploi informel persistents. L'étude de l'OIT *Extending Social Security to all (2010)* contient une myriade de données montrant que ce paradigme de développement a bien été poursuivi par les économies développées florissantes tout au long de leur processus de maturation économique, et, qu'aujourd'hui il est suivi par plusieurs pays en développement et émergents qui

ont instauré en partie ou en totalité des socles de protection sociale.

La société mondiale ne pourra recueillir les bienfaits potentiels de la mondialisation des marchés sans assurer un minimum de protection sociale aux gens. Sans plancher solide sous les pieds, il sera difficile de persuader quiconque à accepter les niveaux d'insécurité inévitables liés au profond changement structurel qui secoue le système productif mondial et, ipso facto, les marchés de l'emploi, déclenché par la mondialisation et la mutation rapide des marchés.

Dans l'ensemble, le développement de la sécurité sociale ne peut s'arrêter au premier plancher; une stratégie de développement socio-économique nationale non plus. Voilà pourquoi l'OIT inscrit le SPS dans le cadre d'une stratégie d'extension de la couverture sociale plus large. La section suivante traitera dans plus de détails de la nécessité économique d'avoir un régime intégré de protection sociale comprenant un socle de protection sociale et des régimes de sécurité sociale contributifs.

4. La stratégie d'extension de la sécurité sociale de l'OIT et le socle de protection sociale: Compléter le tableau

Du débat ci-dessus il ressort avec force que les régimes de sécurité sociale doivent être en phase avec le développement économique et social. Par conséquent, l'OIT poursuit un concept stratégique à double dimension dans sa Campagne mondiale sur la Sécurité sociale et la couverture pour tous¹². La première dimension porte sur l'extension d'une sécurité de revenus et d'accès aux soins, même à un niveau de base très modeste, à toute la population moyennant un socle de protection sociale. On qualifiera cette dimension d'extension «*horizontale*». La seconde dimension vise à assurer des niveaux supérieurs de sécurité de revenus et un accès à des soins de santé de meilleure qualité de manière à protéger le niveau de vie des personnes, même si elles sont confrontées aux aléas existentiels tels que le chômage, la mauvaise santé, l'incapacité de travailler, la perte de soutien de famille et la vieillesse. On pourrait qualifier cette dimension d'extension «*verticale*». La dimension horizontale cherche ainsi à étendre un niveau de base de

12. ILO (2010a), p.18.

prestations essentielles à tous les membres de la société aussi vite que possible. Alors que la dimension verticale vise à augmenter la portée de la couverture, c'est-à-dire, la gamme et le niveau de prestations pour atteindre au moins le niveau décrit dans la Convention de l'OIT concernant la Sécurité sociale (Normes minimum), 1952 (No. 102) et de préférence à des niveaux supérieurs comme définis par d'autres instruments conventionnels de l'OIT plus à jour.

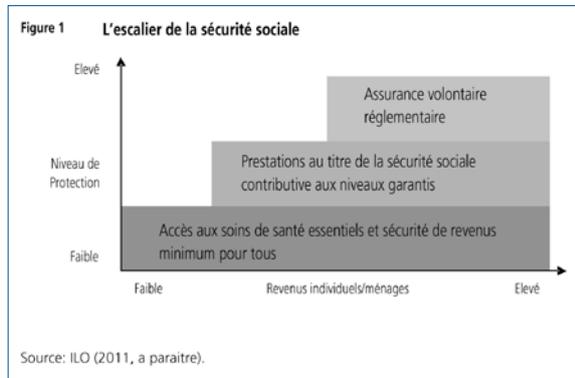
La métaphore qui apparaît est celle d'un escalier de la sécurité sociale. La planche inférieure correspond à un ensemble de garanties fondamentales pour tous par le truchement du Socle de protection sociale. Pour les personnes capables de cotiser, un second niveau de prestations en tant que droit (établi et protégé par la loi) devrait être renforcé et, enfin, pour ceux qui veulent ou nécessitent des niveaux de protection plus élevés encore, on peut prévoir une planche supérieure de régimes volontaires de prévoyance privés (pour autant que ce soit réglementé et soumis à un contrôle public, comme tout autre régime privé d'assurance). Cette métaphore est pertinente dans les pays qui se situent à tous les stades de développement, sachant que le nombre de personnes, dont la seule protection correspond à des garanties sociales de base, sera bien plus important dans les pays à des niveaux moins poussés de développement.

Notons que les différentes planches de »l'escalier« ne peuvent fonctionner séparément. Les garanties du socle de protection et les prestations du régime contributif de prévoyance sont interdépendantes et indivisibles. Cette interdépendance prend des formes différentes selon les circonstances du pays et les particularités de son architecture générale de protection sociale. Toutefois les corrélatifs ci-après sont pertinentes pour tous les régimes. Comme démontré ci-dessus, sans investissements dans un socle de protection sociale, beaucoup de gens ne pourraient atteindre le niveau de compétences et de productivité nécessaires pour intégrer l'économie formelle et resteraient au contraire prisonniers du secteur informel. Investir dans une couverture de base qui déclenche un cycle vertueux de rendement et d'aptitude à l'emploi améliorés assure la pérennité des régimes obligatoires en donnant la possibilité à de plus en plus de personnes de passer dans un régime contributif. Une base de cotisants et une mutualisation du risque plus larges rendent ces régimes financièrement plus stables et politiquement moins vulnérables. Les régimes qui ne

couvrent qu'une minorité de la main d'œuvre fonctionnent inévitablement à partir d'une base financière plus faible. Ils seront aussi plus vulnérables aux fluctuations et chocs du côté des dépenses et des revenus. Par ailleurs, moins les gens participent à ces régimes, plus le niveau de protection politique de ces régimes par l'électorat est faible. Si beaucoup de gens passent au travers des mailles du filet de la sécurité sociale, alors le soutien populaire pour ce régime sera ébranlé, notamment le soutien de ceux qui ne sont pas couverts, quelque soit le type de société démocratique.

En outre, il est aisé de comprendre qu'un régime de protection sociale incapable d'assurer un niveau de prestations plus élevé à une part significative de la population, risque de perdre l'adhésion de ses propres bénéficiaires et cotisants. Les cotisants et contribuables mettront en cause la valeur des régimes par répartition qui n'offrent que de maigres indemnités à un grand nombre, par exemple, en compensant seulement une infime tranche des revenus perdus lorsqu'un des risques de la vie se réalise (comme, par exemple, l'invalidité, la maladie, le chômage, la vieillesse etc.). Pour autant, le soutien du groupe de personnes en mesure de verser des cotisations relativement élevées est indispensable afin de garantir la viabilité financière de toute la structure porteuse de sécurité sociale (y compris les régimes de prestations plancher universels). La marge de manœuvre budgétaire pour la redistribution tend à se rétrécir quand l'appui du public se flétrit. Or, si la latitude budgétaire rétrécit, et que, en conséquence, les indemnités baissent ou sont supprimées, la régression vers l'informalité se produira, même dans les économies contemporaines très structurées, et les anciennes limites à la croissance et à la productivité renaîtront.

Il est donc capital de veiller à ce que les régimes publics de la sécurité sociale incluent et soient soutenus par toutes les couches de population, y compris par les nantis et les mieux lotis, de manière à préserver et cimenter un large appui public et la solidarité nationale. Un tel consensus national élargi protégera la marge de manœuvre budgétaire nécessaire et maintiendra la pression qui garantit la qualité de services. Un tel consensus national se préserve au mieux en veillant à ce que tout le monde perçoive les prestations potentielles comme étant des piliers précieux de leurs propres stratégies de gestion du risque. La solidarité fonctionne le mieux quand elle offre des prestations à tous. Comme le cé-



lèbre économiste de la santé, Brian Abel-Smith l'a dit: *Un régime seulement pour les indigents ne fera toujours qu'un régime indigent.*

Quoiqu'il en soit, la question révélatrice qu'il s'agit d'examiner est la suivante: »Un socle de protection est-il abordable partout?«

5. Rappel à la réalité: les socles nationaux de protection sociale sont-ils abordables?

D'après les calculs de coûts de l'OIT relatifs aux pays à faible revenu d'Afrique et d'Asie, le coût d'un paquet de transferts sociaux de base (hormis les soins de santé), qui permette aux personnes d'avoir accès ou d'acheter des services essentiels, est estimé être de l'ordre de 2,3 à 5,7 pour cent du PNB en 2010¹³. Les éléments individuels du paquet comme, par exemple, les modestes pensions de base universelles sont évalués entre 1,0 et 1,5 pour cent du PNB du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Kenya, du Népal, du Sénégal et de la Tanzanie. Ces estimations reflètent les coûts directs de ces programmes, qui seront probablement compensés par la possibilité d'un »retour« substantiel sur ces investissements dans la population. Des études de l'OIT montrent qu'un investissement d'environ 4 pour cent du PNB dans les allocations vieillesse, invalidité et familiales pourraient réduire directement les taux de pauvreté de pays comme la Tanzanie et le Sénégal d'à peu près 40 pour cent, et auront probablement un effet positif beaucoup plus grand sur la nutrition, la santé, l'éducation, le développement économique local, l'emploi, et, en définitive, conduire à une baisse des taux

13. A l'exclusion des services de santé qui pourraient être financés en réaffectant une partie de l'enveloppe budgétaire actuelle aux soins de santé. Voir ILO (2008).

de pauvreté et de vulnérabilité dans le moyen et le long terme.

Cependant, les faits concrets sont bien plus convaincants que les simulations actuarielles et économiques. Il y a un nombre croissant de données provenant de pays du monde en développement où des composantes du socle de protection sociale ont déjà été mis en œuvre et qui s'avèrent être abordables.¹⁴ A titre d'exemple, le Brésil a mis sur pied le programme *Bolsa Família*, le Mexique s'est doté du programme *Oportunidade* et l'Afrique du Sud, la Namibie et le Népal ont instauré des régimes de retraite de base financés par l'impôt. Le programme *Bolsa Família* correspondrait au régime de transferts sociaux le plus vaste du monde et couvre à présent quelques 46 million de personnes pour un montant équivalent à environ 0,4 pour cent du PNB. L'Afrique du Sud a considérablement augmenté ses dépenses au titre de l'aide sociale ces deux dernières décennies pour, entre autres, étendre la couverture de son régime d'allocations familiales à plus 10 million d'enfants en 2010 pour l'équivalent de 3,5 pour cent de son PNB financé par le budget public. En Inde, le programme national de garantie de l'emploi rural pour 100 jours (NREGA) a été lancé dans tout le pays, et une nouvelle législation exige l'extension d'une couverture sociale de base à environ 300 million de personnes jusque là non couvertes. Ce programme est entièrement financé par des fonds publics au niveau central et fédéral. Les régimes de transferts en espèces (ou de prestations universelles) sont mis en œuvre avec succès par des pays encore plus pauvres. Le Népal, par exemple, est actuellement en train d'élargir l'assise de son régime universel d'allocations vieillesse et compte, en temps voulu, baisser l'âge de la retraite de 75 à 65 ans. Avec un niveau de priorité politique suffisant, l'introduction progressive d'un ensemble de prestations modestes au titre de la sécurité sociale pendant, disons, une dizaine d'années ne paraît pas être si irréaliste. Les faits montrent que, presque partout, l'on peut faire quelque chose.

Un ensemble de mesures de protection sociale de base semble abordable, dans certains pays, à condition d'une mise en place progressive. La marge budgétaire disponible pour introduire des éléments associés prend de l'ampleur: les recettes publiques d'Afrique à elle seule ont augmentées de 4 points entre 2002 et 2007.¹⁵

14. Voir ILO (2010a) pour une synthèse des expériences mondiales.

15. OECD and UN Economic Commission for Africa (2007).



L'enjeu principal sera de rallier le soutien politique indispensable pour qu'une part du budget national disponible soit affectée à la protection sociale dans bon nombre de pays en développement. Augmenter la latitude budgétaire exigerait cependant que l'on porte une attention soutenue et impopulaire à l'efficacité du régime national de collecte des impôts, redevances et cotisations sans perdre de vue des considérations relatives à l'équité. Sans bon appareil de perception des recettes publiques, il est impossible de redistribuer des fonds. Augmenter la marge budgétaire revête un enjeu différent pour chaque pays. Une liste récapitulant les composantes d'une stratégie nationale a été dressée par des experts à l'occasion d'une réunion tripartite sur les stratégies pour l'extension de la sécurité sociale en septembre 2009¹⁶ et elle propose d'inclure:

1. des réformes de la fiscalité en vue d'augmenter les recettes budgétaires sans oublier, en autres, d'améliorer l'efficacité et le rendement du système de collecte d'impôts;
2. une hausse progressive de la part des dépenses sociales par rapport au PNB et au budget national;
3. une redistribution des différents domaines d'intervention de la politique sociale pour recentrer les dépenses sur les besoins les plus urgents;
4. recadrer les dépenses publiques dans les secteurs sociaux et domaines de la politique sociale pour cibler progressivement et efficacement les mesures dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

L'application de certaines mesures exigera des investissements incontournables en vue de moderniser les mécanismes nationaux de collecte de ressources financières, ce qui, le cas échéant, devrait précéder l'introduction de l'ensemble des garanties au titre du SPS dans certains pays.

6. En guise de conclusion: L'intérêt des syndicats à défendre l'initiative SPF

Si, en principe, les socles nationaux de protection sociale sont abordables, même si leur introduction durera plu-

sieurs années, voire même toute une décennie pour certains pays, il n'en reste pas moins que l'enjeu capital sera de générer une masse critique de soutien national. Pour ce faire, il faut convaincre tout un chacun des atouts et du bien-fondé des propositions faites pour, qu'à son tour, le bon vouloir politique nécessaire pour engager ces politiques puisse se cristalliser.

La création d'au moins un niveau de protection sociale de base est la condition sine qua non pour permettre aux gens de se hisser hors de la pauvreté, pour constituer la cohésion sociale, pour développer une main d'œuvre productive et apte à l'emploi et, donc, pour créer le fondement nécessaire à la croissance économique et à une hausse des niveaux de bien-être pour tous. Des données réelles montrent que, quasiment partout, l'on peut faire quelque chose. Qui plus est, la réalité montre que ces régimes produisent des résultats concrets en réduisant la pauvreté et renforçant la cohésion sociale. Les syndicats qui sont les porte-étendards et défenseurs de la justice sociale ont toutes les raisons de promouvoir un paradigme de politique sociale et économique qui jette les bases solides du progrès social et économique durable et inclusif. L'Initiative SPS leur donne l'opportunité de démontrer leur engagement pour la solidarité et la justice sociale.

Déjà au 2. Congrès mondial de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) à Vancouver en juin 2010, les syndicalistes se sont prononcés avec force en faveur du SPS en mandatant la CSI de »travailler avec l'OIT pour faire campagne en faveur de l'élargissement de la protection sociale pour tous, de la ratification des conventions de l'OIT sur la sécurité sociale et d'un plancher de protection sociale pour tous, notamment l'adoption d'une Recommandation de l'OIT sur l'établissement d'un niveau minimum de protection sociale au-dessus du seuil de pauvreté et suffisamment élevé pour fournir un niveau de vie raisonnable«.¹⁷

L'occasion d'agir à l'échelon mondial sera donnée en juin 2011. Est inscrit à l'ordre du jour de la 100^{ème} Conférence internationale du travail l'adoption de la stratégie à double dimension de l'OIT sur le développement de la sécurité sociale. A cet effet, les syndicats joueront un rôle clé pour générer la volonté politique nécessaire au niveau mondial.

16. Voir ILO (2010a), p. 145.

17. Voir ITUC (2010), p. 4.



Références

- ILO (2001):** Social Security: A New Consensus (Geneva: International Labour Office) <<http://www.ilo.org/public/english/protection/secsoc/downloads/353sp1.pdf>>
- ILO (2008):** Can low income countries afford basic social security? Social Security Policy Briefing, Paper 3, Geneva: International Labour Office, <<http://www.ilo.org/public/english/protection/secsoc/downloads/policy/policy3e.pdf>>
- ILO Social Security Department (2009):** Social security for all, Social Security Briefings, Paper 7, Geneva: International Labour Office, <<http://www.ilo.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceld=10177>>
- ILO (2010a):** Extending Social Security to all, A guide through challenges and options, Geneva, International Labour Office), <<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceld=16152>>
- ILO (2010b):** World Social Security Report 2010-2011: Providing Coverage in times of crisis and beyond, Geneva: International Labour Office, <<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceld=15263>>
- ILO (2010c):** Yaounde Tripartite Declaration on the implementation of the Social Protection Floor, Geneva: International Labour Office, <<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceld=19140>>
- ILO (2011):** Recurrent discussion report on the strategic objective of social protection (social security) 2011 - 100th Session of ILC – Report VI, Geneva 21011, forthcoming
- International Trade Union Confederation (ITUC), 2nd World Congress:** Resolution on Extending Social Protection and ensuring good occupational health and safety, Vancouver, June 2010
- OECD and UN Economic Commission for Africa (2007):** Development Finance in Africa: From Monterrey to Doha (Paris and Addis Abeba: OECD and UN Economic Commission for Africa), <http://www.oecd.org/dataoecd/63/17/41656352.pdf>. UN Economic and Social Council (2008), General Comment No. 19 – The right to social security, Document E/C.12/GC/19, Geneva: United Nations Economic and Social Council: Committee on Economic, Social and Cultural Rights <<http://www.unhcr.org/refworld/type,GENERAL,,47b17b5b39c,0.html>>
- UN SPF Initiative (2009):** Social Protection Floor Initiative: The sixth initiative of the CEB on the global financial and economic crisis and its impact on the work of the UN system: Manual and strategic framework for joint UN country operations, <<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceld=14484>>
- World Commission on the Social Dimension of Globalization (2004):** A Fair Globalization - Creating Opportunities for All (Geneva: ILO), <<http://www.ilo.org/public/english/wcsdg/docs/report.pdf>>

Tous les liens hypertextes ont été consultés pour la dernière fois le 21 janvier 2011.



Les auteurs

Michael Cichon, Directeur du Département de la Sécurité sociale au BIT.

Veronika Wodsak, Responsable de l'Extension de la sécurité sociale, Département de la Sécurité sociale au BIT.

Christina Behrendt, Experte en Politique sociale, Département de la Sécurité sociale au BIT.

Impression

Friedrich-Ebert-Stiftung | Department for Global Policy and Development
Hiroshimastraße 28 | 10785 Berlin | Germany

Responsable:
Reiner Radermacher, Coordinateur, Global Trade Union Politics

Tel.: ++49-30-269-35-7493 | Fax: ++49-30-269-35-9255
<http://www.fes.de/GPol/inhalt/gewerkschaft.htm>

Commande de publications:
Ulrike.Ehnes@fes.de

Qui sommes-nous?

Les syndicats, les comités d'entreprises et autres modes de représentation d'intérêts sont essentiels en tant qu'expression des libertés démocratiques d'une société. Ils permettent à une portion significative de la population de formuler ses intérêts et, ce faisant, contribuent au développement social équitable de nos sociétés.

Voilà pourquoi le renforcement de la représentation des intérêts des salariés fait partie intégrante des efforts déployés par la Friedrich-Ebert-Stiftung aux fins de la promotion de la démocratie sociale dans le monde entier.

La Friedrich-Ebert-Stiftung cherche ainsi à assurer que les positions des syndicats soient dûment incluses dans les processus décisionnels politiques et économiques sur le lieu de travail, au niveau national et régional, aussi bien que dans les enceintes internationales.

Or les syndicats, les comités d'entreprises et autres modes de représentation d'intérêts ne peuvent y parvenir que s'ils sont représentatifs, démocratiques, autonomes, compétents et efficaces. La promotion et le conseil aux organisations syndicales dans ce processus constitue une tranche importante de l'appui fourni par la Friedrich-Ebert-Stiftung dans le monde.

www.fes.de/GPol/inhalt/gewerkschaft.htm



Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung, ni celles de l'organisation pour qui l'auteur travaille.

Cette publication est imprimée sur du papier provenant de la sylviculture durable.

ISBN 978-3-86872-636-7